

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°13.649

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées
à la Patinoire de ROYAN
= ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011 rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

Individuels

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Jusqu'à 5 ans | Gratuit |
| - Tarif unique 5 ans et plus | 4,00 € |

Groupes

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Le carnet de 10 entrées | 30,00 € |
|---------------------------|---------|

Carte à la journée

10,00 €

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 décembre 2013

Fait à ROYAN, le 02 décembre 2013
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD